



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 208-2026**

Avis public est donné par le soussigné, Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Municipalité de Lac-Édouard a adopté, à sa séance ordinaire du 11 août 2026, le Règlement 208-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élu·e·s de la Municipalité de Lac-Édouard.

Ledit règlement entre en vigueur selon la loi et est disponible à la Mairie de Lac-Édouard, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Lac-Édouard, ce 12^e jour du mois d'août 2026.

Pierre Arseneault,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Arseneault, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 12 août 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 12^e jour d'août 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier